

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 08 novembre 2022

Séance ordinaire du **08 novembre 2022** – 20 h 30 – Salle du Conseil, Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain
Présents : 14
Absents : 01 Date de convocation : 2 novembre 2022
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - GRAUFEL Mélanie - LESNIAK Laurence
MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline (20 h 45) - RIEUX Dominique -
ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : M. FREYD Damien

2. Décisions prises par M. le Maire par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 5 du 30/06/2022 portant délégation des attributions du Conseil Municipal à
M. le Maire,

PREND ACTE du compte-rendu d'informations dressé par M. le Maire sur les décisions prises en vertu
des pouvoirs de délégation qu'il détient selon les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

1. Bulletin municipal de fin d'année

Signature du devis PARMENTIER IMPRIMEURS n° 052821/00 le 02/11/2022 pour la réalisation du
traditionnel bulletin municipal de fin d'année (800 exemplaires) pour un montant de 4 160,- € HT soit
4 992,- € TTC.

2. Changement des logiciels métiers de la mairie

Le prestataire actuel des logiciels métiers de la mairie ne donnant plus satisfaction (traitement des
données, délais d'assistance, logiciels pas adaptés aux besoins), il a été décidé de changer les logiciels
financiers et population de la mairie.

La commune a été sollicitée par la Société COSOLUCE qui a présenté ses logiciels le 29 septembre
2022. Ces derniers semblent plus conviviaux, plus ergonomiques, plus intuitifs et plus simples
d'utilisation. De nombreuses communes du Bas-Rhin et du secteur ont déjà migré vers cet éditeur et il
nous a été rapporté la qualité du service après-vente, notamment de l'assistance en cas de soucis.

Le devis signé comprend :

Frais de mise en route :

Installation et paramétrage	:	875,- € HT
Récupération des données	:	550,- € HT
Intégration des actes numérisés	:	475,- € HT
Formation (2 jours et demi)	:	<u>1 775,- € HT</u>
Total	:	3 675,- € HT soit 4 410,00 € TTC

Abonnements annuels aux progiciels COSOLUCE (offerts en 2022)

Pack Finances	:	802,27 € HT
Pack Affaires générales	:	<u>802,27 € HT</u>
Total	:	1 604,54 € HT soit 1 925,45 € TTC

Les tarifs sont revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice Ingénierie.
Engagement de 36 mois.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 21 novembre 2022

Le secrétaire de séance,
Alain DEMARE.



Le Maire,
Jean-Claude JULY.

